



ANNEXE 5 AU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR Amendes

ANNEXE 5

AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS

Article 1 : Modalités de paiement

- Les amendes et frais administratifs doivent être payés dans les 30 jours de leur publication sur le site et en en mentionnant la référence.
- Les amendes et frais administratifs non payés dans les délais sont doublés. Les Secrétaires des clubs en défaut reçoivent un rappel écrit et disposent, pour le paiement, d'un nouveau délai de 30 jours.
- Passé ce délai de 60 jours, le club encore en infraction est exclu de la compétition jusqu'à ce qu'il se soit mis en ordre.

Article 2 : Amendes

Tout manquement aux règlements constaté par l'OA et/ou par les cellules provinciales est punissable d'une amende.

Les amendes sont énumérées ci-dessous et leur valeur déterminée en "**UNITES DE TARIF**" ou "**UT**", voire en Euros.

La valeur d'une unité de tarif ou UT est fixée pour une saison sportive par l'Assemblée Générale sur proposition de l'OA. Cette valeur est publiée sur le site. Pour la saison 2024-2025 le montant de l'UT est de 1 € (1 euro)

Article 3 : Relevé des Amendes

<u>Réf.</u>	<u>Intitulés</u>	<u>Montants</u>
<u>I. ASSEMBLEES GENERALES PROVINCIALES</u>		
AG1	Absence de délégué aux Assemblées Générales provinciales (sans excuses écrites préalables)	100 UT
AG2	Absence de délégué aux Assemblées Générales provinciales (avec excuses écrites préalables)	50 UT
AG3	Délégué quittant l'Assemblée Générale provinciale avant la levée de séance sans autorisation	20 UT

II. RENCONTRES**A) Terrain et matériel**

M01	Terrain ou matériel non en ordre à l'heure fixée pour le début de la rencontre.	2 UT
M02	Absence de marquoir ou marquoir non-conforme	4 UT
M03	Absence de boîte de secours au terrain	4 UT
M04	Boîte de secours incomplète	2 UT
M05	Ballons non-règlementaires	20 UT
M06	Absence ou non-conformité de chaise ou podium (protections)	8 UT
M07	Poteau non règlementaire ou non-protégé	8 UT
M08	Absence vestiaire (joueurs ou arbitre) ou non-conforme	4 UT

B) Délégué au terrain – Marqueur

M10	Absence de délégué au terrain	4 UT
M11	Absence de marqueur	4 UT

C) Licences

M12	Listing antérieur à la date de fin de période des transferts (janvier) par joueur	1 UT
M13	Oubli de listing (par joueur)	1 UT
M14	Oubli de carte d'identité ou document équivalent (par joueur)	1 UT
M15	Non présentation de la carte de coach	1 UT
M16	Non-respect des dispositions en matière de carte de coach	24 UT
M17	Non présentation de la carte de soigneur	1 UT

D) Equipements

M19	Equipements non-corrects : numéros manquants – numéros identiques – numéros pas règlementaires (par joueur)	1 UT
-----	---	------

E) Rencontre

M20	Club jouant une rencontre contre un adversaire non membre de la FVWB/ Volley Belgium, sans autorisation préalable de l'OA.	8 UT
M21	Club alignant ou ayant aligné un joueur d'un autre club sans autorisation de ce dernier club	80 UT
M22	Club qui renonce à participer, malgré accord écrit, à une rencontre organisée par l'OA ou le CP (tournoi, rencontre exceptionnelle)	20 UT
M23	Organisation d'un tournoi sans autorisation de l'OA.	20 UT
M24	Invocation d'un faux prétexte pour demander la remise d'une rencontre	40 UT
M25	Demande de remise de rencontre (accordée ou refusée) ou demande tardive	12 UT
M26	Absence d'une équipe à un tour final ou à un match de barrage	100 UT
M27	Arrivée tardive d'une équipe	4 UT
M28	Non encodage correct de l'équipe sur le portail FVWB (par équipe)	100 UT
M30	Absence d'envoi de la liste de force à la cellule compétition	100 UT+fft des équipes

F) Forfaits

M31	Forfait déclaré 72 heures avant le match à la cellule compétition	10 UT
M32	Forfait déclaré entre 0 et 72 heures avant le match à la cellule compétition	20 UT
M33	Forfait pour équipe incomplète	10 UT
M34	Forfait non annoncé à la cellule compétition	50 UT
M35	Forfait général	200 UT
M36	Forfait pour avoir aligné un joueur non-affilié à la FVWB, non identifiable ou non-inscrit dans la liste des joueurs	20 UT + frais arbitrage
M37	Forfait pour non-respect des points 1.6, 7.1, 7.6, 7.7, 7.11, 7.13, 10.5, 15, 17.3 du règlement de la compétition provinciale	12 UT + frais arbitrage
M38	Forfait dans les 3 dernières rencontres du championnat : M31 à M35	Montants doublés
M39	Non-respect de l'art. 3.4 du règlement de la compétition provinciale	500 UT
M40	Forfait pour non-respect des points 8.6, 10.5 et 10.7	10 UT

G) Résultats

M41	Encodage erroné du résultat de la rencontre réserve	4 UT
M42	Absence d'encodage du résultat dans les délais prévus 1° fois	8 UT
M43	Absence d'encodage du résultat dans les délais prévus 2° fois	16 UT
M44	Absence d'encodage du résultat dans les délais prévus 3° fois	40 UT
M45	Communication tardive des résultats d'un tournoi (5 jours ouvrables après le dernier match)	4 UT

H. Feuilles d'arbitrage

M46	Absence de la feuille de match (par rencontre) ou tablette	4 UT
M47	Absence de feuille de rotation	2 UT
M48	Feuille d'arbitrage incomplète	2 UT
M49	Absence de signature	1 UT
M50	Upload tardif ou absent de la feuille de match 1° fois	16 UT
M51	Upload tardif ou absent de la feuille de match 2° fois	30 UT
M52	Upload tardif ou absent de la feuille de match 3° fois	80 UT+ Fft Adm.

I. Montées

M53	Club refusant de monter dans la division supérieure en fin de championnat au 15 mai	250 UT
-----	---	--------

J. Coupe Marcel Bodart

M60	Equipe absente ou incomplète lors des demi-finales et/ou finales	400 UT
M61	Joueur indûment aligné dans une équipe	20 UT
M62	Non-respect de l'article 22	20 UT

III. ARBITRAGE**A. Déconvocation****Absence de l'arbitre – pas de déconvocation**

Arb01	1° infraction	60 UT
Arb02	2° infraction	120 UT
Arb03	3° infraction	Plus de désignations jusqu'en fin de saison
Arb04	Déconvocation non justifiée. Déconvocation jusqu'à 15 jours avant la rencontre	5 UT
Arb05	Déconvocation tardive (sauf cas de force majeure) Déconvocation jusqu'à 71 heures avant la rencontre.	40 UT

B. Déontologie

Arb07	Absence à la réunion générale ou à la formation obligatoire des arbitres	20 UT
Arb09	Direction d'une rencontre non autorisée par la cellule arbitrage	20 UT
Arb11	Correspondance écrite (en matière d'arbitrage) non autorisée entre un arbitre et un club	20 UT
Arb12	Arbitre ayant négligé de signaler à la cellule arbitrage qu'il remplit des fonctions d'entraîneur ou de coach dans un club qui n'est pas le sien	80 UT
Arb13	Amende pour le Secrétaire du club visé à l'art. précédent	80 UT
Arb14	Absence de rapport ou retard dans l'envoi d'un rapport	40 UT
Arb15	Critique publique négative d'un collègue	50 UT
		+ Suspension éventuelle
Arb16	Tenue non réglementaire	8 UT
Arb17	Arrivée tardive : 1° infraction	4 UT
Arb18	Arrivée tardive : 2° infraction	8 UT
Arb19	Arrivée tardive : 3° infraction	16 UT

C. Administration

Arb20	Absence d'encodage frais arbitrage sur le portail FVWB	4 UT
Arb23	Remarques imprécises ou incomplètes	2 UT
Arb33	Arbitre FVWB ou Volley Belgium qui ne respecte pas l'avant dernier paragraphe de l'art. 5220	100 UT

IV. RENCONTRES JEUNES**A. Forfaits**

JF01	Forfait général	100 UT
JF02	Forfait annoncé 72h avant la rencontre	2 UT
JF03	Forfait pour avoir aligné un joueur non affilié à la FVWB	8 UT
JF04	Forfait pour avoir aligné un joueur non en ordre médicalement ou sans dérogation	8 UT
JF05	Forfait pour équipe incomplète (+ frais d'arbitrage)	8 UT
JF06	Forfait d'une équipe ne se présentant pas à un tournoi ou tour final	100 UT
JF07	Non application des jeux adaptés en minimes après avertissement	8 UT
JF08	Club qui renonce à participer malgré accord écrit à une rencontre organisée par le CP.	20 UT
JF09	Forfait non annoncé à la cellule compétition (+ frais d'arbitrage)	20 UT
JF10	Forfait annoncé entre 0 et 72h avant (+ frais d'arbitrage)	10 UT
JF11	Forfait à un tournoi jeunes en benjamins, pupilles ou cadets	20 UT
JF12	Forfait à un tournoi de qualification ou de championnat (junior/scolaire)	100 UT

B. Matériel

JM01	Listing ou dérogation manquante	1 UT
JM02	Terrain ou matériel non en ordre à l'heure fixée	2 UT
JM03	Absence de marquoir ou marquoir non-conforme	1 UT
JM04	Absence de feuille d'arbitrage ou d'enveloppe	4 UT
JM05	Absence ou non-conformité de chaise ou de podium d'arbitre	1 UT
JM06	Poteaux non réglementaires	4 UT
JM07	Ballon non réglementaire	8 UT
JM08	Absence de vestiaire (joueurs et arbitres) ou non-conforme	8 UT
JM09	Absence de carte de coach	8 UT
JM10	Absence de délégué au terrain	4 UT
JM11	Absence de carte de soigneur	1 UT
JM12	Absence de marqueur	2 UT
JM13	Absence de boîte de secours	2 UT
JM14	Boîte de secours incomplète	4 UT
JM15	Oubli Cl.	2 UT
JM16	Equipeement non en ordre par joueur	1 UT
JM17	Feuille d'arbitrage incomplète	1 UT
JM18	Manque signature : capitaine, coach, délégué (par signature)	2 UT
JM19	Arrivée tardive	1 UT
JM20	Feuille d'arbitrage non réglementaire	1 UT
JM21	Absence de carnet de frais (province de Liège)	4 UT
JM22	Manque signatures contrôle listing (jeunes)	4 UT
JM23	Dérogations non-inscrites sur la feuille de match	4 UT

V. DIVERS

Div01	Président de cellule qui n'aurait pas transmis ses dossiers à son successeur endéans le mois de sa démission	100 UT
Div02	Club non représenté à la réunion avec la cellule formation	8 UT
Div03	Dépôt d'une réclamation qui, après examen, s'avère être téméraire ou vexatoire	200 UT
Div04	Envoi sur des formulaires autres que ceux prévus et publiés par le CP sur le site provincial ou formulaire rempli sans respecter les instructions (nom incorrect, incomplet, etc...) (par formulaire)	8 UT
Div05	Non-respect du règlement de compétition (inscription d'équipe)	8 UT

VI. FRAIS ADMINISTRATIFS

FA01	Cotisation provinciale (par membre de moins de 18 ans)	1,00 €
FA02	Cotisation provinciale (par membre de plus de 18 ans)	1,50 €
FA03	Inscription aux championnats (par équipe)	32 €
FA04	Inscription à la Coupe Marcel Bodart	6 €
FA05	Demande (accordée ou refusée) de remise de rencontre avec justificatif	Gratuit
FA06	Caution provinciale	40 UT
FA07	Absence de référence ou paiement sur un mauvais n° de compte	2 UT
FA09	Rappel suite à défaut de paiement dans le premier délai	10 €
FA10	Inscription d'une équipe de jeunes dans le championnat provincial jeunes	10 €